LE COL DE MAIROLLES



Infos Pratiques	
Distance	5.9 km
Durée *(moyenne)*	02h15
Niveau	Facile
Dénivelé	170 m D+
Départ	QUINTILLAN
Balisage	Jaune PR

Votre itinéraire

1 Par la rue du Foyer, le chemin de la Coume, rejoindre et descendre le petit sentier bordé d'arbres

fruitiers qui mène jusqu' au point le plus bas du circuit près de la Berre sur une petite route.

2 L'emprunter vers la droite sur 160m. Puis tourner à gauche. A la sortie du pont, suivre la Berre sur la piste à gauche, en longeant les vignes. A 300 mètres environ, monter sur le chemin à gauche jusqu'à la D123. Monter vers la droite et le col d'Amiel, sur environ 570 mètres.

3 Quitter la route et grimper à gauche sur la piste principale en ignorant les chemins à droite ou à gauche. La vue dégagée permet de contempler la plaine environnante et le village.

4 Au Col de Mairolles, redescendre par la piste de gauche . Elle serpente dans une forêt de chênes verts sur le versant nord de la Serre de Quintillan. A la D123, descendre à droite vers le village. Ne manquez pas une admirable tour à échauguette surveillant la croisée des chemins, lors de la visite du village.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entrainer des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en consultant la carte du risque incendie pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-col-de-mairolles/